

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice: 47

Membres présents : 42

DELIBERATION n° 2020 - 5 – 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la salle du golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à l'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, BESSONNET, Dominique SIONNEAU. François Hervé BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

<u>Conseillers communautaires absents et excusés</u>: Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry FAVREAU, Christine BERNARD, Laurent BOUDELIER

<u>Pouvoirs</u>: Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Michel REMAUD / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU

Madame Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Présentation du rapport annuel du concessionnaire dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 3 0 SEP. 2020

ID: 085-200023778-20200924-DL_2020_5_18-DE

Conformément à l'article 29 de la convention de délégation de service public relative à la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, signée le 21 décembre 2010 pour une durée de 11 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et la société BLUE GREEN groupe SAUR, un rapport annuel d'exploitation comprenant un compterendu technique, un compte-rendu financier, et une analyse de la qualité du service, doit être transmis à la Communauté de Communes.

Le rapport 2019 a été présenté par la directrice du golf au comité de coordination, lors d'une réunion qui s'est tenue le vendredi 24 juillet 2020.

Le chiffre d'affaires du golf de 2019 s'élève à 915 930 € HT et enregistre une hausse de 10 % par rapport à l'année 2018 (CA de 882 655 € HT sans la restauration). Le résultat brut d'exploitation présente un excédent qui s'élève à 190 284 € HT (il était de 134 093 € HT en 2018).

Le montant de la redevance versée au délégant en application de l'article 24 de la convention de délégation de service public, fixée à 7 % du montant H.T. des produits d'exploitation, à l'exception des produits de travaux externes s'élève donc à 61 785,99 €, soit une progression de 6,5 % par rapport à 2019.

Pour mémoire, la délégation de service public confiée à BLUEGREEN s'achèvera le 31 décembre 2021, ce qui nécessitera prochainement de délibérer sur le mode de gestion du golf à compter du 1^{er} janvier 2022 et de lancer, s'il est décidé de poursuivre un mode de gestion déléguée, une procédure de mise en concurrence.

Le Conseil communautaire.

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et 5214-1 et suivants,

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, signée le 21 décembre 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 septembre 2020,

Vu le rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique: PREND ACTE du rapport annuel 2019 relatif à la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie présenté par le délégataire BLUE GREEN groupe SAUR.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 3 0 SEP. 2020

- de l'affichage le : 3 0 SEP. 2020

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr leg 0 SEP, 2020

Givrand, 29 septembre 2020

Le Président,

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

int Gilles